

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de ROTHOIS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur André GORENFLOS, Maire.

Quorum : 6

Etaient présents : Mrs. GORENFLOS André, LETELLIER Laurent, DELACROIX Patrick, GRAVELLE Maxime, CARPENTIER Cyrille, BRAYS Jean-François.
Mmes. GODBERT Marie-Ange, GORENFLOS Linda, BRAYS Josée.

Etaient absents excusés : Mr. CARBONNAUX Augustin donne pouvoir à Mme. GODBERT Marie-Ange.

Secrétaire de séance : Mme. GORENFLOS Linda.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal afin de rajouter un point à l'ordre du jour : Point concernant la démission d'un élu.

Le Conseil Municipal approuve le rajout de cet ordre du jour supplémentaire.

Liste des délibérations étudiées à l'ordre du jour :

-Délibération concernant les travaux d'installation d'un système de vidéo protection

Délibération concernant les travaux d'installation d'un système de vidéo protection

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux sur un prochain programme d'investissements subventionnés :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Approuve la contexture du projet des études présentés par l'ADTO - SAO telle que définie ci-dessus ;

-Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès :

-du Conseil Départemental ;

-de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes ;

-de l'État au titre du FIPD dans le cadre du programme S de projet de sécurisation et d'équipement des polices municipales ;

-de la Région au titre du dispositif Sécurité/Vidéoprotection de Monsieur le Président Xavier Bertrand ;

-Prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées ;

-Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Point concernant la démission d'un élu

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une lettre de démission rédigée par Monsieur Bastien DOLIGER et informe que la démission est effective à la date de réception en mairie, soit le 05 avril 2023.

La séance est levée à 20 heures 15 minutes.

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la Délibération</i>
<i>D2023_0704_1</i>	<i>Délibération concernant les travaux d'installation d'un système de vidéo protection</i>